



Commune de La Chapelle-Longueville

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à 19h30

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, limitée à 10 personnes en raison des mesures sanitaires, sous la présidence de Monsieur Antoine Rousselet, Maire.

Étaient présents :

Mmes : Albignac, Cartenet, Chérencey, Keller, Lebel, Lecollaire, Leroy, Mendy, et Tena

MM. : Bourdet, Carton, Dewas, Guerin, Jouachim, Lardilleux, Perier, Roques, Rousselet et Saffré formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Mme Berger-Pagenaud à Mme Tena, M. Boutrais à M. Bourdet, Mme Fiquet à M. Dewas, Mme Hamelin à Mme Albignac, M. Joille à Mme Chérencey, M. Joille à Mme Chérencey, M. Jouault à Mme Leroy et Mme Travadon à Mme Lecollaire.

Absent excusé :

M. Russo

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance du Conseil à 19h30.

Monsieur Hervé BOURDET, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance.

Point n°1 – Sénatoriales – Élection des délégués et suppléants

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jean-Pierre GUERIN et de M. Jean-Paul JOUACHIM d'une part et de Mme Jennifer MENDY et Mme Anaïs ALBIGNAC d'autre part ;

La présidence du bureau est assurée par les soins du Maire.

Les listes déposées et enregistrées :

La liste unique est composée par :

M. Antoine ROUSSELET, Mme Karine CHÉRENCEY, M. Hervé BOURDET, Mme Virginie CARTENET, M. Jean JOUAULT, Mme Anaïs ALBIGNAC, M. Sylvain DEWAS, Mme Véronique LEROY, M. Laurent SAFFRÉ, Mme Liliane FIQUET, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Brigitte TENA, M. Alain PERIER, Mme Élisabeth BERGER-PAGENAUD, M. Frédéric LARDILLEUX, Mme Nathalie LEBEL, M. Philippe CARTON, Mme Marie LECOLLAIRE, M. Thomas JOILLE et Mme Marie-Claude KELLER.

Monsieur le Maire (Président) rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **27**

Bulletins blancs ou nuls : **0**

Suffrages exprimés : **27**

La liste unique conduite par Monsieur Antoine ROUSSELET a obtenu **27** voix.

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste unique : **20** sièges, soit **15** titulaires et **5** suppléants

Plus de questions, le Maire clôture la séance à 20h25.